

Mise à jour 09/04/2018

Accès à l'université espagnole 2018/2019 Résumé du contenu du site web de UNEDasiss

Ceci est un résumé du contenu du site web de UNEDasiss qui a été mis en place par l'Université Nationale d'Education à Distance (UNED).

Qu'est-ce que c'est UNEDasiss ?

UNEDasiss est le service qui :

- Gère l'accès et l'admission des étudiants internationaux aux universités espagnoles.
- Délivre l'accréditation (**acreditación**) d'accès à l'université.
- Se charge d'organiser les épreuves de compétences spécifiques PCE (**Pruebas de Competencias Específicas**).

Site web **UNEDasiss**:

http://portal.uned.es/portal/page?_pageid=93,55011208,93_55067211&_dad=portal&_schema=PORTAL

Quels services propose UNEDasiss ?

Sur l'accréditation que délivre UNEDasiss peuvent figurer les éléments suivants :

Note d'admission :

Consiste à calculer la note (sur 10) qui permet aux étudiants de participer aux processus d'admission aux cursus sélectifs des universités espagnoles.

Série du Bachillerato (modalidad de Bachillerato)

Les étudiants pourront demander à ce qu'une des séries du *Bachillerato* (modalidad de Bachillerato) figure sur l'accréditation d'accès à l'université. Les séries du Bachillerato espagnol sont les suivantes : « **Ciencias – Humanidades – Ciencias Sociales – Artes** » - (**Sciences – Humanités – Sciences Sociales – Arts**)

Les étudiants doivent au préalable consulter l'université d'accueil pour savoir si, pour le cursus universitaire envisagé, la série du **Bachillerato** est prise en compte dans le processus d'admission.

Les notes obtenues aux épreuves de compétences spécifiques : « Pruebas de Competencias Específicas (PCE) »

Il s'agit d'examens qui portent sur un certain nombre de matières et qui ont pour objet d'évaluer les compétences de l'étudiant. Il est possible de choisir **jusqu'à six matières**.

Consulter au préalable l'université d'accueil pour savoir si, pour le cursus universitaire envisagé, certaines matières seront prises en compte dans le processus d'admission.

- **Liste des matières** – guide didactique et programme

http://portal.uned.es/portal/page?_pageid=93,55219671,93_55219672&_dad=portal&_schema=PORTAL

La reconnaissance de matières du système éducatif étranger

Les étudiants de l'Union Européenne qui ont suivi des études équivalentes au *Bachillerato* espagnol peuvent demander la reconnaissance des matières de leur système éducatif avec les matières du *Bachillerato* espagnol.

Cette reconnaissance peut avoir la même valeur que les résultats des **épreuves de compétences spécifiques « Pruebas de Competencias Específicas (PCE) »**. Cela dépendra des critères appliqués par l'université d'accueil.

Accréditation de langues.

Consiste à certifier les compétences en langues dans le cadre européen commun de référence pour les langues.

Concerne uniquement les organismes, langues et niveaux reconnus par l'Association de Centres de Langues de l'Enseignement Supérieur en Espagne (**ACLES**). <http://www.acles.es/acreditaciones>

Quels documents pour faire la demande d'accréditation ?

Suivant les services demandés, il vous faudra fournir, entre autres, le ou les documents suivants (la liste complète des documents à fournir apparaîtra sur le formulaire de demande online).

- 1) Photocopie certifiée conforme à l'original des bulletins de notes des deux dernières années (Première et Terminale).
- 2) Photocopie certifiée conforme à l'original du document attestant l'accès à l'université dans le système éducatif d'origine (Relevé de notes du Baccalauréat)
- 3) Photocopie certifiée conforme à l'original du diplôme du Baccalauréat.
- 4) Justificatif de la demande d'accréditation « **Resguardo** » (s'obtient après règlement des taxes et droits.
- 5) Photocopie de la carte d'identité ou passeport ayant servi à faire la demande.

Si l'accréditation doit comprendre la série du *Bachillerato* ou bien la reconnaissance de certaines matières, il sera nécessaire de présenter la traduction assermentée des documents indiqués aux points 1) et 2). Cette traduction doit être faite par un traducteur assermenté reconnu en Espagne.

[Liste de Traducteurs assermentés reconnus par le Ministère des Affaires Étrangères d'Espagne](#) (Site du Consulat Général d'Espagne à Paris):

<http://www.exteriores.gob.es/Consulados/PARIS/es/ServiciosConsulares/SCParis/Juridicos/Documents/Traductores%20MAEC%20ES.doc>

Démarches à suivre

A) Consulter les conditions d'accès auprès de l'université espagnole d'accueil.

Si le cursus envisagé est sélectif, vous devez connaître les matières qui vous serviront à améliorer la note d'accès à l'université.

Vous pourrez réaliser les épreuves de compétences spécifiques et/ou faire une demande de reconnaissance de ces matières si vous les avez suivies dans le système éducatif étranger. Cela est vrai si l'université d'accueil accepte cette reconnaissance dans les critères d'admission qu'elle aura fixés.

B) Consulter l'université d'accueil pour connaître si l'accréditation doit comporter un ou plusieurs des critères d'admission suivants :

- Série du *Bachillerato* espagnol (*modalidad de Bachillerato*)
- Matières spécifiques
- Compétences linguistiques

Si l'université d'accueil ne contemple pas ces critères d'admission, il n'est pas nécessaire d'en faire la demande auprès de UNEDasiss. Dans ce cas de figure, il suffira de faire auprès de UNEDasiss une demande d'accréditation simple où ne figureront que le système éducatif de provenance et la note d'accès à l'université.

C) Préparer les documents nécessaires pour faire la demande d'accréditation.

D) Faire la demande d'accréditation en complétant le formulaire online.

La demande d'accréditation se fait en ligne sur le site de UNEDasiss:

<https://accesoextranjeros.uned.es/logout>

E) Remettre ou faire parvenir les documents nécessaires à UNEDasiss.

Il faut remettre ou faire parvenir les documents nécessaires à UNEDasiss qui par la suite communiquera avec vous par courrier électronique.

UNEDasiss

Calle Juan del Rosal, 14 (CIUDAD UNIVERSITARIA)

28040 MADRID.

Espagne

Modalités d'envoi :

http://www.mecd.gob.es/francia/fr_FR/dms/consejerias-exteriores/francia/estudiar/acceso-univ-2017-2018/unedASISS-presentaci-n-documentaci-n/unedASISS%20presentaci%C3%B3n%20documentaci%C3%B3n.pdf

F) Faire la demande d'inscription à l'université ou aux universités d'accueil dans les délais fixés par celles-ci.

Vous devez le faire même si vous n'avez pas encore obtenu l'accréditation.

L'université d'accueil accédera à votre accréditation à travers le service en ligne mis en place par UNEDasiss.